

Département de
l'Aude

Arrondissement de
Narbonne

**Délibération n°
D2026-03-05-09**

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en date
du
26/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 05 Mars 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire**.

Présents : De VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CLAYRAC Georges, CHORTO Christiane, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Eric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc

Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde.

Empêchés : CASSIGNAC Fabien.

Procurations : Aucune

Secrétaire de séance : DAYER Christine.

OBJET : Délibération portant approbation du compte financier unique, CFU, budget principal, exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits en découlant,
Considérant que le CFU et une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant que Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, a été désigné pour présider la séance,
Considérant que monsieur Xavier DE VOLONTAT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï le rapport de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU - 2025

	ENSEMBLE		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		143 340.87	306 875.07		306 875.07	143 340.47
Opérations d'exercice	1 348 737.30	1 481 149.13	353 721.29	533 300.07	1 702 458.59	2 014 449.20
TOTAUX	1 348 737.30	1 624 489.60	660 596.36	533 300.07	2 009 333.66	2 157 789.67
Résultats de clôture		275 752.30	127 296.29		127 296.29	275 752.30
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	275 752.30	127 296.29	0,00	0,00	148 456.01
RESULTATS DEFINITIFS		275 752.30	127 296.29			148 456.01

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christine DAYER

Le Maire,
Xavier DE VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 011-211103510-20260305-D2026_03_05_09-BF

